

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 25 (1961)
Heft: 99-100

Artikel: Solemnius et ses dérivés ou le développement du groupe -mni- en galloroman
Autor: Aebischer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOLEMNIUS ET SES DÉRIVÉS

OU LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE -MNI- EN GALLOROMAN

Le développement du groupe -MNI- en galloroman n'a pas eu l'heur jusqu'ici d'attirer spécialement l'attention des linguistes, qui ne lui ont guère accordé, en passant, qu'un regard distrait. Nyrop, par exemple, n'en parle qu'en même temps que de -mmj- et de -mj-, lorsqu'il mentionne, en vrac, *somnium* > *songe*, **domnionem* > *donjon*, *somniare* > *songer* et *calumnia* > afr. *chalonge*, *vindemia* > *vendange*, *simium* > *singe* et *comneatum* > *congé*, et qu'il constate que dans les groupes pj, bj, vj, mj, le yod se développe comme au début d'un mot : il note toutefois que, selon le caractère de la labiale, ce yod, par une assimilation progressive, devient ou sourd ou sonore, et que la labiale elle-même tombe régulièrement, une labiale nasale nasalisant avant sa chute la voyelle précédente¹. Bourciez est plus sec encore, quand il dit que dans le groupe my (ou mmy, mny) le yod s'est consonnifié (comme derrière les autres labiales) en ξ écrit d'ordinaire *g*, et que la nasale s'est combinée régulièrement avec la voyelle précédente, et qu'il ne fait état que de *somniare* > *songer* et de **dom(i)nione* > *donjon*². Et Schwan-Behrens sont tout aussi concis, puisqu'ils se contentent de remarquer que -mni- a abouti à -nd ξ -, et en outre, mais plus rarement et dans des conditions qui n'ont pas encore été éclaircies, à \tilde{n} , *somniare* donnant tantôt *songier* et tantôt *songnier*, de même que l'on peut avoir *donjon* et *dognon*, *chalonge* et *caloigne*³. En ce qui concerne le domaine provençal, les renseignements que nous possédons ne sont ni plus nombreux ni plus précis : Schulz-Gora note,

1. Fr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. I, 3^e édit., Copenhague, 1914, p. 424.

2. Ed. Bourciez, *Précis historique de phonétique française*, 5^e édit., Paris, 1921, p. 251.

3. Schwan-Behrens, *Grammaire de l'ancien français*, trad. par O. Bloch, 1^{re} et 2^e parties, 2^e édit., Leipzig, 1913, p. 327.

en passant, que si un groupe *-ni-* est précédé d'un *m*, le résultat de l'évolution du groupe est ou *mi* ou *n̄*, *somniare* donnant ou *somiar* ou *sonhar*¹. Et Anglade est à peine plus diffus, lorsqu'il constate que *-mni-*, « groupe rare », dit-il, peut devenir *-mñ-* dans *somnhe* et *somnhar*, mais qu'on a aussi *somi* et *somni*, si bien que l'infinitif *somniare* peut devenir *somiar*, *sonjar*, ou *somniar*, de même que *calumniare* est représenté par *calonjar* et *calonhar*, et **dominionem* par *domnbon* et *domjon*².

Plutôt que de continuer auprès d'autres auteurs une stérile enquête, voyons s'il n'est pas possible de rassembler des matériaux inédits, ou mieux négligés, tirés de l'anthroponymie et de la toponymie, susceptibles d'éclaircir quelques faces au moins du petit problème qui nous intéresse.

Des matériaux anthroponymiques, on a vite fait le tour. S'il est vrai qu'un saint évêque de Chartres a porté le nom de *Solemnius*, que l'Église rappelle son souvenir le 25 septembre, et que Stadler a noté que « der hl. Solemnus wird zu Blois unter den Namen St. Solein, in der Touraine aber unter den Namen St. Solan verehrt³ », il n'est que trop vrai aussi que cet élément n'a pour nous qu'un intérêt marginal. Mais il existe — et voici qui nous fournira une piste bien meilleure — une sainte *Solemnia*, vierge et martyre au IX^e siècle, patronne du Berry sous le nom de sainte *Solange*. Sa vie, dont les Bollandistes ont publié deux variantes, nous apprend que, née à Villemont, à trois lieues de Bourges, et bergère de son état, elle fut décapitée en 880 par un des fils de Bernard, comte de Poitiers, auquel elle avait refusé ses faveurs; on la fête le 10 mai⁴, sous le nom de *Solange*, nom qui a quelque faveur en France aujourd'hui encore. Que *Solange* représente *Solemnia*, c'est ce qu'on a reconnu depuis longtemps⁵ : il est curieux toutefois que les deux *Vitae* l'appellent déjà, la première *sancta Solongia*, et la seconde *sancta Solangia*⁶, ce qui laisserait entrevoir que ces textes n'ont pas été rédigés à une date bien ancienne.

1. O. Schulz-Gora, *Altprovençalisches Elementarbuch*, 3^e édit., Heidelberg, 1915, p. 57.

2. J. Anglade, *Grammaire de l'ancien provençal, Phonétique et Morphologie*, Paris, 1921, p. 181-182.

3. J. E. Stadler, *Vollständiges Heiligen-Lexikon*, vol. V, Augsburg, s. d., p. 341.

4. Voir *Vies des saints et des bienheureux...* par les PP: Bénédictins de Paris, t. V, Mai, Paris, 1947, p. 497-498.

5. Voir A. Dauzat, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, Paris, s. d. [1951], p. 554.

6. *Acta Sanctorum*, Maii, t. V, p. 589 et 591.

Et que son culte ait été très étendu, voilà encore qui est douteux, puisque la seule localité qui porte son nom est celle précisément où elle aurait été martyrisée, *Sainte-Solange*, aux abords immédiats de Bourges.

D'Arbois de Jubainville remarque avec raison que *Sollemnius* est un gentilice assez rare ¹, et ne fait état que d'une inscription d'Arabie qui nous a conservé le nom de Cl. Sollemnius Pac[atianus], d'une seconde retrouvée dans ce qui constituait naguère la Bavière rhénane, et d'une troisième de provenance lyonnaise. Mais le tome XIII du *Corpus inscriptionum latinarum* offre quelques indications qui corroborent ou complètent les précédentes. A Lyon, en effet, existe ou a existé une inscription portant le nom de Solemnus Fidus (*CIL* XIII, 1895), et en Rhénanie nous rencontrons un Solemnus à Niederbieber (id., 7761), une S[oll]e[m]nia Iustina et une Sollemnia Iusta à Becherbach (id., 6158), et enfin une Sollemnia Severa à Kreuznach (id., 7535 a). C'est peu, sans doute : mais la toponymie va se charger de nous montrer combien ce gentilice était fréquent sur territoire galloroman, même s'il n'est pas une seule fois attesté dans les inscriptions recueillies au tome XII du *Corpus*.

Le département de la Nièvre, contigu à celui du Cher qui a vu la vie et le martyre de sainte Solange, a une localité du nom de *Soulange* < Solemnia, de même que celui de la Marne a un *Soulanges* < Solemnias : deux toponymes qui, comme tant d'autres en France et ailleurs, sont formés d'un simple gentilice latin au féminin singulier ou pluriel. Ce sont toutefois les dérivés en *-acum* qui vont nous permettre d'étendre nos recherches. Le Cher, en effet, à côté de son *Sainte-Solange* relativement moderne, paraît avoir connu *Sollemnius* ou *Solemnus* bien avant le IX^e siècle, puisque le nom de *Soulangis*, qui apparaît sous la forme *Solumniago* dans un texte du X^e siècle, et sous celle de *Solengiacum* en 1128 ², représente évidemment un fundus Solemniacus, base qui est aussi celle du *Soulangy* de ce même département, « in villa Solungiaco » en 1026 ³. Base qui n'est certes point spéciale au Cher, étant donné que la Nièvre, en plus du *Soulange* dont il vient d'être question, possède elle aussi un *Soulangis*, ferme de la commune de Magny-Cours, *Sollengy* en 1553, ainsi

1. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, Paris, 1890, p. 328.

2. H. Boyer et R. Latouche, *Dictionnaire topographique du département du Cher*, Paris, 1926, p. 334.

3. H. Boyer et R. Latouche, *op. cit.*, p. 335. Ce même nom est porté par deux autres localités du département.

qu'un *Soulangy*, château et ferme sur territoire de Germigny, *Solengiacum* en 1277 ¹. Sans doute ces mentions sont-elles moins anciennes que celles du Cher : mais, de même que les graphies modernes, elles leur correspondent si bien que l'on doit admettre l'unité d'origine de tous ces toponymes. Hypothèse d'autant plus valable qu'à son tour le département de l'Yonne a deux *Soulangy*, le premier, hameau de la commune de Sarry, étant mentionné en 580 déjà sous la forme *Solemniacus*, puis comme *Soulangeiium* en 1241 et *Solangeiium* en 1305, le second au contraire, qui est un écart de la commune de Tonnerre, n'apparaissant qu'en 1514 sous la graphie *Solengy* ². Et enfin, pour la moitié nord de la France, c'est à notre *Solemniacum* encore que se ramènent les noms, et du *Soulangy* du Calvados, *Solengiacus* en 1050 ³, et du *Soulanger*, écrit aussi *Soulangé*, du département de Maine-et-Loire, appelé déjà en 850 « in pago Andecavo villa *Sollemniaco* », puis *Solengeiium* en 1293 ⁴, et en troisième lieu *Selongey* (Côte-d'Or), *Solangeiium* en 1102, *Solengneium* en 1103, *Solengiacum* en 1145, *Solungiacus* dans la première moitié du XII^e siècle ⁵.

Nous pouvons au surplus faire état d'autres données toponymiques encore pour cette étude du développement du groupe -mni- dans la moitié nord de la Gaule romane. Si brève qu'elle soit, la liste des gentilices latins terminés en -mnius n'est nullement bornée à *Sol(l)emnius* : elle comprend aussi, et **Polemnius* et *Volumnius*. Or, en plus d'un *Les Poulanges* < *Polemnius*, nom de lieu pour lequel nous ne possédons que des attestations tardives, *Polongii*, *Polenges* en 1355 ⁶ et qui est porté par un hameau de la commune de Parigny-les-Vaux (Nièvre), nous avons le témoignage de *Poulangy* (Haute-Marne), *Polungiacum* au XI^e siècle, *Polengeiium* en 1182 ⁷, comme dérivé de **Polemnius*. Et si ce gentilice n'est pas attesté par des inscriptions, *Volumnius*, lui, l'est bien des fois, en Étrurie en par-

1. G. de Soultrait, *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre*, Paris, 1905, p. 176.

2. M. Quantin, *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, Paris, 1862, p. 125.

3. C. Hippeau, *Dictionnaire topographique du département du Calvados*, Paris, 1883, p. 271.

4. A. Vincent, *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937, p. 84, § 195.

5. A. Roserot, *Dictionnaire topographique du département de la Côte-d'Or*, Paris, 1924, p. 375.

6. G. de Soultrait, *op. cit.*, p. 150.

7. W. Kaspers, *Etymologische Untersuchungen über die mit -âcum, -ânum, -ascum und -uscum gebildeten nordfranzösischen Ortsnamen*, Halle, 1918, p. 135.

ticulier ¹, d'où la famille paraît avoir été originaire : de même que la Table de Veleia mentionne un *fundus Volumnianus* dont le nom et la formation se retrouvent dans les *Volognano* de la Toscane ², ainsi avons-nous en Gaule trois cas au moins d'un *fundus Volumniacus*, dont deux dans la moitié septentrionale, Saint-Michel-de-*Volangis* (Cher), « vicaria *Volumniacensis* » en 990, « casale de Monte *Volengii* » en 1162, « S. Michael de *Volungi* » en 1219 ³, et *Voulangis*, commune de Seine-et-Marne, *Volengiaco* vers 1080, *Volengi* en 1202 ⁴.

Ces matériaux réunis, abordons l'étude des toponymes qui nous intéressent et qui se retrouvent dans la moitié sud de cette même Gaule romane. Et revenons-en aux dérivés de **Polemnius* et de *Solemnius*. Sans doute la Haute-Loire possède-t-elle un *Polignac* : mais il est sans valeur pour nous, puisque le nom de cette localité, située près du Puy, apparaît sous la forme *Podaniacus* vers 930, *Podemniacus* vers 1070, *Podemniacensis* vers 1112, tandis que les graphies avec *-l-* ne font leur apparition qu'un peu plus tard, avec *Poulempnac* en 1128, *Polunniacensis* vers 1130, *Polemniacum* en 1162 ⁵. Si bien que, pour ce département, il est plus prudent de tabler sur les *Solignac* — Dauzat n'en a catalogué pas moins de huit ⁶ — dont deux au moins, *Solignac-sous-Roche* et *Solignac-sur-Loire*, sont mentionnés dans des textes antérieurs à l'an mille : le premier est dénommé « villa de *Sollempniaco* » en 986, « ecclesia S. Juliani *Sollempniacensis* » vers 1082, *Solyniac* en 1302, et le second « vicaria de *Solemniaco* » en 1080, *Soligniacum* en 1256 ⁷. Nous ne courons aucun risque, par conséquent, à expliquer par des *fundus Solemniacus* les autres *Solignac* de la Haute-Loire, même si les graphies médiévales qui les concernent sont moins anciennes la plupart du temps : si *Solignac*, localité détruite, sur

1. W. Schulze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, in *Abhandlungen der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, phil.-hist. Klasse, neue Folge, vol. V, 2, Berlin, 1904, p. 258-259.

2. Voir S. Pieri, *Toponomastica della Valle dell'Arno*, in *Rendiconti della Classe di scienze morali, storiche e filologiche della R. Accademia dei Lincei*, appendice al vol. XXVII (1918), Roma, 1919, p. 199.

3. H. Boyer et R. Latouche, *op. cit.*, p. 322.

4. A. Stein, et J. Hubert, *Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne*, Paris, 1954, p. 578.

5. A. Chassaing et A. Jacotin, *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire*, Paris, 1907, p. 214.

6. A. Dauzat, *La toponymie française*, Paris, 1939, p. 292.

7. A. Chassaing et A. Jacotin, *op. cit.*, p. 271 ; A. Vincent, *op. cit.*, loc. cit.

territoire de Rosières, apparaît lui aussi comme *Sollempniaco* en 986, puis comme « mansus de *Sollemniaco* » vers 1180, un homonyme, qui désigne une ferme détruite près de Saint-Georges d'Aurac, et dénommé *Solempnat* en 1416 et *Sollemphnac* en 1465, de même que *Solignac* (*Le Grand-* et *Le Petit-*), sur territoire de Monistrol-sur-Loire, est appelé *Solempnec* en 1370 et *Solumphnac* en 1431. Et, par analogie, il est permis d'attribuer la même origine au toponyme *Solignac*, ferme de la commune de Saint-Étienne-sur-Blesle pour lequel les formes anciennes font défaut, et au *Solignac* de la commune de Tence, *Solempnac* en 1308, *Sollempniacum* en 1314. Explication valable aussi, sans aucun doute, pour les trois *Solignac*, *Solignat*, *Solinbac* du Cantal, et les sept *Solignat* du Puy-de-Dôme recueillis par Dauzat ¹.

Cela d'autant plus qu'un autre cas, provenant de la Haute-Vienne cette fois, présente une évolution absolument identique : ce *Solignac*, en effet, apparaît sous la forme adjectivale *Solempniacensis* vers 855-860, puis avec la graphie *Sollemniacensis* ². Il est dès lors plus que tentant d'expliquer de la même façon, jusqu'à preuve du contraire au moins, le nom de *Solignac* (Dordogne, commune de Blis-et-Born), *Solinbacum* en 1400 ³, de même que celui de *Soulinnac* (Gironde), dont je ne connais pas de forme ancienne. Procédant toujours par analogie, et recueillant des toponymes situés à peu près sous la même latitude que les précédents — ce qui a, nous le verrons, quelque importance —, on sera tenté d'ajouter à la liste des *Polemnius*, et un *Polignac* du Cantal ⁴, et un *Polignat*, hameau de la commune de Grignol (Dordogne), *Paoulinbac* en 1203, et plus sûrement le *Polignat* du même département (commune de Jarniac), *Polinbac* en 1452 ⁵; de même qu'un *Polignac* de la Charente-Maritime, assez proche d'un *Soulinnac* < *Solemniacum* dans la Gironde.

Hypothèse qui trouverait un autre argument, tiré cette fois des formes anciennes d'un toponyme de l'est du territoire galloroman : le *Poligny* du Jura, dont le nom est écrit *Pollemniacum* vers 861, puis « ecclesiam *Poloniaci* » en 1106, *Poliniacum* en 1145 ⁶. Fundus *Polemniacus* qui aurait

1. A. Dauzat, *op. cit.*, loc. cit.

2. A. Vincent, *op. cit.*, loc. cit.

3. De Gourgues, *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, Paris, 1873, p. 316.

4. A. Dauzat, *op. cit.*, p. 285.

5. De Gourgues, *op. cit.*, p. 243.

6. A. Vincent, *op. cit.*, p. 82, § 192.

son pendant dans le *Volognat* de l'Ain (canton d'Izernore), *Voloniaco* vers 1165, *Volumpnia*, *Vologniacus*, *Volognia* vers 1299-1369, pour lequel Philipon admet, avec raison je crois, une base **Volumniacus* ¹, idée qui avait déjà été celle de Skok peu auparavant ², et qui a été accueillie par M. Vincent ³, alors que Gröhler hésite entre *Volumnius* et le gentilice féminin *Volonia* ⁴, base qui me semble moins heureuse, puisque *Volognat* < *Volumniacum* a comme parallèle deux autres toponymes du même département, *Polognat*, lieu-dit de la commune de Bey, et *Pologniat*, ancien lieu-dit de la commune d'Arbent, *Polognia* et *Polonia* en 1410 ⁵, qui de nouveau représentent *Polemniacum*.

Cette région, la région francoprovençale, est singulièrement bigarrée en ce qui concerne les aboutissements du groupe -m̄n̄j-. Le nom de *Solemieu* (Isère), apparaît en effet sous les espèces de « villa *Solemniacus* » au IX^e siècle et de *Solemiaco* au XII^e siècle ⁶, si bien qu'il est permis de se demander, puisque nous avons là un représentant assuré d'un fundus *Solemniacus*, si cet étymon ne constituerait pas aussi la base du toponyme *Solomiat* porté par un hameau de la commune de Leyssard (Ain), *Solomiacum* vers 1150, *Solomia* en 1165 environ et en 1306, *Sollomiacus* en 1137 ⁷; et si, par extension, le *Poleymieux* du département du Rhône, « *Polomiacus villa in agro Tarnantensi* » vers 1000 ne serait pas tout simplement un *Polemniacum*, plutôt qu'un *Polemniacum* comme l'a supposé Skok ⁸.

Si cette solution était la bonne — et nous verrons bientôt les arguments phonétiques qui témoignent en sa faveur —, nous aurions là, dans le sud du domaine francoprovençal, des restes d'un passage de -m̄n̄j- à -m̄j- qui certes n'a pas été inconnu au sud de la France. Car il existe dans le département de l'Hérault un *Souloumiac*, nom d'une ferme sise

1. Ed. Philipon, *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, Paris, 1911, p. 471.

2. P. Skok, *Die mit den Suffixen -ācum, -ānum, -ascum und -uscum gebildeten südfranzösischen Ortsnamen*, in *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, fasc. II, Halle a. d. S., 1906, p. 144.

3. A. Vincent, *op. cit.*, p. 85, § 198.

4. H. Gröhler, *Über Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, I. Teil, Heidelberg, 1913, p. 302.

5. Ed. Philipon, *op. cit.*, p. 319.

6. A. Vincent, *op. cit.*, 84, § 195.

7. Ed. Philipon, *op. cit.*, p. 416.

8. P. Skok, *op. cit.*, p. 310.

sur territoire de Quarante (canton de Capestang), *Souloumiac* déjà sur la carte de Cassini ¹; nom porté par une autre ferme encore, dans la commune de Ribouisse (canton de Fanjaux), dans l'Aude. Et *Solomiac* enfin est le nom d'une commune du Gers. Pour ces trois toponymes, une base *Solemniacum* est d'autant plus plausible que, selon l'*ALF*, le point 768, très voisin du *Souloumiac* de l'Hérault, a *sumia* < *somniare*; que son homonyme de l'Aude est proche du point 763 qui dit aussi *sumya*. Seul le *Solomiac* du Gers se trouve légèrement en dehors de l'aire *sumya*, dans une zone où « rêver » prend des formes correspondant à la française, qui peut avoir pris la place d'un *sumya* antérieur.

Mais nous n'en avons pas encore fini avec les développements franco-provençaux du groupe *-mni-*. Si ce dernier, dans le nord-ouest du domaine, aboutit à *-y-* comme dans la zone française médiane dont nous avons déjà parlé; si le sud-ouest, avec *Soleymieu* et *Poleymieux*, a conservé des traces de *-mni-* > *-mi-*, une zone centrale, comprenant le canton de Fribourg, et peut-être l'ouest du Valais et la Haute-Savoie, paraît par contre se rattacher directement, pour l'évolution phonétique du phénomène qui nous intéresse, à la moitié nord de la France où, nous le savons, ce groupe latin est devenu *-ndj-*. Étudiant dans un article de la « Revue Savoisienne », le toponyme *Massongy* porté par une commune de la Haute-Savoie, Marteaux a proposé en dernière analyse une base *Maximiacus* ², après y avoir vu, tout d'abord un dérivé du gentilice *Massonius* ³, puis de *Maxumius* ⁴. Solution parfaitement rationnelle puisque, pour m'en tenir à ces seuls cas recueillis dans le même département, *Désingy* dérive de *Decimius*, et *Pringy* de *Primius* ⁵, d'une part, et que de l'autre les formes les plus anciennes que nous connaissons pour *Massongy* sont « in *Maximiaca villa* » vers 1002-1025 (original?), « in villa *Maximiaco* » vers 1002-1032 (copie du XII^e siècle) ⁶. Solution qui pourrait être valable aussi pour *Massongex*, localité valaisanne proche de Saint-Maurice, de même — au

1. E. Thomas, *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, Paris, 1865, p. 206.

2. Ch. Marteaux, *Étude sur les villas gallo-romaines du Chablais*, III. *Origine de la commune de Massongy*, in *Revue Savoisienne*, 61^e année (1920), p. 79.

3. Ch. Marteaux, *Les noms de lieux en -acus en Haute-Savoie*, in *Revue Savoisienne*, 35^e année (1894), p. 269.

4. Ch. Marteaux et M. Leroux, *Boutae. Les Fins d'Annecy*, Annecy, 1913, p. 394.

5. P. Skok, *op. cit.*, p. 81 et 122.

6. P. Aebischer, *Les origines du nom de Massongex*, in *Vallesia*, vol. X (1955), p. 61.

moins à première vue — pour le lieu dit fribourgeois *Massongex*, à cheval sur les territoires communaux de Villargiroud et d'Orsonnens, lieu dit qui apparaît tardivement dans les actes, sous une forme identique à l'actuelle. Mais c'est ici que précisément le problème se complique : car à très peu de distance de ce *Massongex* s'élève le village de *Massonnens*, dont le nom paraît bien ne différer du précédent que par le suffixe, qui est *-acum* ici, et là *-ingos*. Divergence qui n'est certes pas isolée dans la toponymie de la France et de la Suisse romande ¹. Sans doute un **Maxum* + *-ingos* a-t-il pu, grâce à une dissimilation *m-m > m-n* par exemple, aboutir à *Massonnens* : toujours est-il qu'un étymon **Maxuminiu* + *-acu* (d'où *Maëōdxi* en patois actuel), ou **Maxuminiu* + *-ingos* (d'où *Maëunê* = *Massonnens*) serait de beaucoup préférable, puisque le groupe *-mn-* (et aussi *-m'n-*) aboutit à *-n-* dans les patois de la région. Si nous acceptons cette hypothèse, nous aurions là, grâce au témoignage de la forme burgondisée, la preuve que dans cette partie nord du domaine franco-provençal *mn̄i* a donné anciennement *-ndž-* : vérité banale, du reste, puisqu'en fribourgeois *somniare* est devenu *ēōdxi*, et qu'un *dom(i)-nionem*, en 1163 déjà, est rendu par *dongion* ².

*
* *

Résumons. La présence des noms de lieux *Soulanges*, *Soulangy*, *Voulangis*, *Poulangy*, *Soulangier*, et *Selongey*, qui s'égrènent dans la moitié nord de la France, du Calvados à la Côte-d'Or, du département de Seine-et-Marne à celui de Maine-et-Loire, comme aussi dans le Cher et la Nièvre; l'existence encore du *Massongex* fribourgeois flanqué de son parèdre *Massonnens* qui en est l'expression burgonde, suffisent à montrer que dans toute cette vaste zone le groupe *-mn̄i-* a bien donné *-ndž-* : ce que nous savions, puisqu'il est manifeste que dans ce domaine *somniare* a abouti à *songer*. Mais il est patent aussi que dans cette même aire *-m̄i-* a eu le même résultat : ce que confirme la toponymie, puisque *Postumiacu > Potangis* dans la Marne, *Postengi* en 1141 ³, *Potangey* dans la Côte-d'Or ⁴ et que *Primiacu* est à la base des *Pringy* de Seine-et-Marne, de la Marne,

1. Voir en particulier, pour la France, E. Gamillscheg, *Romania Germanica*, vol. II, Berlin und Leipzig, 1935, p. 71, et vol. III, p. 6-10.

2. P. J. Gumy, *Regeste de l'abbaye de Hauterive*, Fribourg, 1923, p. 33.

3. A. Longnon, *op. cit.*, p. 219.

4. W. Kaspers, *op. cit.*, p. 141.

de la Sarthe, de l'Allier, de la Savoie et du canton de Fribourg, il nous faut admettre qu'à une date ancienne déjà un anthroponyme tel que *Sol(l)emnius* était devenu par assimilation **Solemmius*, au nord d'une ligne allant à peu près de l'embouchure de la Gironde au Jura, ce domaine s'étendant, à son extrémité orientale, jusqu'à la Suisse romande et à la Savoie. Considérations linguistiques et géographiques qui nous obligent à exclure de la liste des dérivés de *Polemnius* les *Poligny*, exception faite du *Poligny* du Jura.

Le long de la limite méridionale de l'aire précédente, et au sud de celle-ci, à partir de Bordeaux, se suivent à travers l'est de la Gironde, le sud de la Charente-Maritime et de la Charente, la Dordogne, la Haute-Vienne, le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, toute une série de *Polignac*, *-t*, *Solignac*, *-t*, *Solinbac* : et cette zone, s'infléchissant vers le nord, comprend encore l'Ain avec *Volognat*, le Jura avec *Poligny*. Il serait tentant, certes, d'expliquer cette deuxième série de toponymes en supposant que l'assimilation *Sollemnius* > **Solemmius* du nord aurait été remplacée ici par un phénomène $-m\dot{n}\dot{i} > -nny-$, de sorte qu'à la base de nos *Solignac*, *Polignac*, *-y*, nous aurions **Solennius* et **Polennius*. Mais c'est que dans une troisième aire, la plus méridionale, qui comprend l'ensemble constitué par les *Solomiac* du Gers, *Souloumiac* de l'Aude et de l'Hérault, au sud, et une sorte de succursale francoprovençale qui réunit les *Solomiat* de l'Ain, *Poleymieux* du Rhône, *Soleymieu* de l'Isère, nous avons des formes qui postulent de nouveau **Solem(m)ius* et **Polem(m)ius*. En d'autres termes, l'aire médiane se situe entre l'aire nord et l'aire sud de $-m\dot{n}\dot{i} > mmy$: elle ne peut par conséquent représenter qu'une aire archaïsante, ou une aire novatrice.

Aire archaïsante ? Sans doute cette hypothèse trouverait-elle un appui dans le fait que l'aire *Solignac* — pour la désigner de cette façon — s'irradie autour du Massif Central, dont on connaît le caractère conservateur, quant au lexique en particulier. On pourrait aussi faire état de ce que l'évolution $-m\dot{n}\dot{i} > nny$ y correspond à $-mn- > -nn-$, *femina* y aboutissant à *fēnno*, *fēno*, *-a*. Mais c'est que, plus que celle d'un îlot, l'aire *Solignac* a la forme d'une ceinture qui, du *Poullignac* de la Charente, du *Soulignac* de la Gironde, jusqu'au *Poligny* du Jura, sépare nettement la zone *Soulangy* de la zone *Solomiat-Souloumiac* : si dans cette longue (et souvent assez large) bande $-m\dot{n}\dot{i} > nny$ représentait un phénomène ancien, comment expliquer que tant au nord qu'au sud de cette véritable ζώνη ce même $-m\dot{n}\dot{i}$ ait abouti à $-m(m)y$? D'autre part, le développement de

-mni- n'a qu'un lointain rapport avec celui de -mn-, puisque le type *fénno*, -a occupe une aire beaucoup plus étendue — toute la moitié sud de la France, à l'exception de la Gascogne, qui a encore *hémna*, et de la Provence, où l'on trouve *frèmo*¹ —, et qui s'appuie tant sur l'italien que sur l'espagnol.

Mieux vaut donc considérer l'aire *Solignac* comme une aire novatrice où, postérieurement au passage de -mni- à -mmy-, on aurait, par un processus phonétique qui reste à déterminer, abouti à -mny- > -v-. Le fait intéressant, qui est pour nous un véritable fil d'Ariadne, est que dans presque toute l'aire *Solignac*, de la moitié sud de la Loire, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire jusqu'à la Dordogne, à la Gironde, aux Basses-Pyrénées et à l'Ariège, un groupe -mi- aboutit lui aussi à -v-, *vindemiare* y donnant *vēndeyā* ou des formes approchantes². En d'autres mots, l'aire *Solignac*, exception faite du Jura avec son *Poligny*, ne connaît pas seulement *somniare* > *suñā*, *euyā*³, mais encore *vindemiare* > *vēndeyā*. Il s'ensuit qu'un type *Solignac*, dans cette région moyenne de la France, n'a nullement besoin d'être expliqué par un **Solemmiacu*, mais qu'une base **Solemmiacu* lui convient parfaitement. C'est dire, par conséquent, que nos trois types *Soulangy*, *Solignac*, *Solomiac* ont un unique point de départ, **Solemmiacu*, et qu'on peut conclure que, sur tout le territoire galloroman, -mni- est devenu -mmy-, les divergences actuelles n'étant dues qu'à des évolutions ultérieures, vieilles cependant de neuf ou de dix siècles.

Antoine Thomas, dans une de ses notes brèves autant que denses de faits dont il avait le secret, après avoir cité des cas provençaux anciens de -mi- > -v-, noté évidemment *nh*, *blastemnhes*, *cumnhāt*, *lauzemnie*, *vendemnhā*, ajoute que « le groupe *mj* peut arriver spontanément à *mnh*, comme en témoignent quelques exemples cités par M. Meyer-Lübke en roumanche, en macédonien et en parmesan. Rien d'étonnant à ce que le même phénomène se produise en provençal, spécialement, à ce qu'il semble, dans le dialecte limousin, où l'on dit encore aujourd'hui *chanha*

1. J. Gilliéron et E. Edmont, *Atlas linguistique de la France*, carte n° 548 (*ma femme*). Cf. J. Ronjat, *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes*, t. II, Montpellier, 1932, p. 214.

2. J. Gilliéron et E. Edmont, *op. cit.*, carte n° 1357 (*vendanger*). Cf. J. Ronjat, *op. cit.*, vol. cit., p. 247.

3. J. Gilliéron et E. Edmont, *op. cit.*, carte n° 1695 (*réver*). Cf. J. Ronjat, *op. cit.*, vol. cit., p. 254-255.

pour « changer »¹. Faisant état d'une remarque qui lui avait été communiquée par l'un de ses auditeurs, que « certaines langues slaves ont une répugnance marquée pour le groupe *mj* : les Russes intercalent souvent un *l* entre l'*m* et le *j*, et les Tchèques un *n* », Ant. Thomas estime enfin que c'est ce qui a dû se passer dans les cas provençaux qu'il avait cités. Le fait est que si le français s'est libéré du phonème *-mj-* en consonnifiant le *-j-*, seuls les parlers du sud qui s'étendent du Tarn et de l'Aude aux Alpes-Maritimes, et qui au nord, englobent le sud de l'Aveyron, la Lozère, l'Ardèche, la Drôme et les Basses-Alpes, ont conservé *-mj-* > *-my-*. Phénomène qui se retrouve plus au nord, d'après l'*ALF* : aux points 942 de l'Isère et 911 du Rhône, ce qui ferait supposer que l'aire *vēndema*, *-i*, qui comprend les parties méridionales du Rhône, de la Loire et de l'Ain, le département de l'Isère presque en entier, le nord de l'Ardèche et de la Drôme, a dû connaître, avant d'en arriver au résultat actuel, un type *vendemya* elle aussi, type dans lequel le *y* a aujourd'hui disparu, bien qu'il se retrouve dans les toponymes *Solomieu*, *Poleymieux* et *Soleymieu*. Quant à la zone *vēndena*, on pourrait admettre, jusqu'à preuve du contraire, qu'elle aussi a trouvé un moyen propre pour se débarrasser du groupe *-my-* : en intercalant un *-n-* entre le *-m-* et le *-y-*, c'est-à-dire en adoptant un *-*mny-* devenu par assimilation *-ny-* > *-ŋ-*. Phénomène qui, à l'est, aurait eu jadis une extension un peu plus considérable que de nos jours, puisqu'il en est resté des traces dans le *Poligny* du Jura et le *Volognat* de l'Ain.

Il paraît donc que le francoprovençal aurait été, à une époque ancienne, le point de rencontre de trois solutions diverses du groupe *-mj-* : *-ndz-*, *-ŋ-* et *-my-*. Leur domaine respectif, depuis un millénaire, s'y est d'ailleurs sensiblement modifié, puisque *Poligny*, *Volognat* et *Solomiat* appartiennent désormais à la zone *-ndz-*, et *Soleymieu* et *Poleymieux* à celle où, tout au moins pour *vindemiare*, le *y* a disparu ou bien a été noté *i* par Edmont. Inutile même d'ajouter que chacun des rares mots contenant le groupe *-mj-*, étymologique ou non, a une histoire qui lui est personnelle : si malaisé qu'il soit de reconstituer l'aire actuelle de *somniare* en France, étant donné que les correspondants de *rêver*, adaptés à la phonétique locale, gagnent chaque jour du terrain, on voit néanmoins, en examinant la carte 1695 de l'*ALF*, qu'avant *rêver*, *songer* déjà était venu du Nord occuper une partie considérable du Midi, en particulier la vallée du Rhône,

1. Ant. Thomas, *Prov. mnh = mj, mbj*, in *Romania*, 26^e année (1897), p. 282-283.

seuls le point 980 des Hautes-Alpes avec *sunar*, et le point 992 du Piémont avec *sunā*, d'une part, et les points voisins 972 avec *swěyma* et 982 avec *sěyma* étant les témoins de deux états antérieurs.

Indications importantes, sans nul doute, mais que l'on peut compléter et préciser souvent en utilisant les renseignements que fournit la toponymie : les noms de lieux, de par leur fixité géographique et par les mentions anciennes qu'on en connaît, sont susceptibles d'apporter au linguiste une aide aussi efficace qu'imprévue.

Paul AEBISCHER.